

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) PROMOTION DES ITINÉRAIRES

STEUÑV-DEPARTAMANT AN HENTADOÙ POURMEN HA BALE (SDHPB) BRUDIÑ AN HENTADOÙ

BÉNÉFICIAIRES

EPCI et associations du Morbihan.

NATURE DES TRAVAUX

Édition de documents de promotion de la randonnée.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Aide à la première édition ;
- Réalisation de brochures ou topo-guides d'intérêt intercommunal, départemental et topo-guides fédéraux ;
- Respect de la charte signalétique du département.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- **35 % du montant HT** des dépenses (conception, maquette, impression) avec un plafond de **3 000 exemplaires** et un minima de subvention de 1 500 € ;
- Aide plafonnée à **7 000 €** pour les topo-guides fédéraux ;
- Dépenses limitées à la 1ère édition et renouvellement possible de l'aide à partir de la 4ème année.

PIÈCES À FOURNIR

- Demande du porteur du projet ;
- Délibération de la collectivité / Pouvoir habilitant le signataire à engager l'association ;
- Notice explicative du projet (maquette, iconographie) ;
- État des coûts prévisionnels (devis détaillé) ;
- Plan de financement prévisionnel ;
- Justificatifs des dépenses.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction de l'environnement
Service des espaces naturels sensibles et randonnées
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 59 03